ECOLE SAINTE ANNE
3 rue de l'école
85700 SEVREMONT

ATTESTATION

CONTRAT RC Cèdre - N°147 101 241
MMA IARD

Numéro d'Adhérent : S20352

Votre contact :
Service gestion production
serviceassurance@lecedre.fr

Cher Adhérent,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après votre attestation.

Cette attestation est valable sous réserve du renouvellement du contrat à l'échéance et du paiement de la prime correspondante.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière écoute.

Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

A Paray Le Monial, le 12/07/2023.

FX REDIER

Le Cèdre conseils
SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon - N° ORIAS : 13 001 444 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

Par l'intermédiaire de :
Le Cèdre Conseils, 1, Allée des Chapelains à PARAY LE MONIAL 71600,
N° ORIAS : 13 001 444

ECOLE SAINTE ANNE
3 rue de l'école
85700 SEVREMONT

est titulaire d'un contrat d'assurance, actuellement en vigueur sous le n° 147 101 241

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, au cours et à l'occasion de ses activités.

La présente attestation ne présente qu'un extrait des conditions d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Fait à Le Mans, le 12/07/2023, pour servir et valoir ce que de droit.

DENIS GAUTHIER
Manager Souscription gestion AOMP DAB RC